

COMMUNE DE SIROS

COMPTE – RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2015

(Convocation du 09.04.2015)

Le 14 avril 2015, à 20H00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur PANDO Christophe, Maire

Présents :

Mesdames CHANGEAT Mireille, LABOUREUR-COLLART Cathy, CERAVOLO Evelyne, LAPLACE Marie-Pierre

Messieurs DISSARD Georges, VOISINE Jean-Pierre, FRANCISCO Antonio, HOUNIEU Bruno, LACILLERIE Christophe, SIVAZLIAN Philippe, CLOS Alain, FANFELLE Laurent, FLISS Benoît

Absents excusés :

FERREIRA Virginie qui a donné procuration à LAPLACE Marie-Pierre

Secrétaire de séance : Monsieur VOISINE Jean-Pierre

Monsieur le Maire délègue Monsieur VOISINE pour énoncer les trois premiers points qui ont trait à la gestion comptable.

1. Présentation et vote des taux communaux 2015

Jean-Pierre Voisine propose la reconduction des taux communaux 2014 en 2015 sans augmentation

	Bases imposition effectives 2014	Taux Communaux 2014	Bases imposition prévisionnelles 2015	Taux 2015 votés	Produits 2015
TAXE HABITATION	946062	11,16	967 900	11,16	108 018
TAXE FONCIERE (bâti)	512625	14,38	555 500	14,38	79 881
TAXE FONCIERE (Non bâti)	5501	52,32	5 400	52,32	2825
				TOTAL	190 724

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
ADOpte les taux communaux d'imposition 2015 tels qu'indiqués ci dessus

2. Présentation et Vote du Budget Primitif 2015

Les orientations budgétaires ayant été définies lors d'échanges préalables en Commission « Finances » étendue à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, Jean-Pierre Voisine propose de présenter le BP par chapitres.

Il précise également que ce budget se caractérise cette année par le maintien du taux actuel de la fiscalité des ménages, comme cela a été souligné au point 1, par des investissements planifiés et ajustés en fonction

des recettes et reports excédentaires, et enfin par une nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 4266 €

Il déclare en outre que les orientations budgétaires choisies doivent pouvoir permettre de jeter les bases d'un plan pluriannuel d'investissement incluant notamment comme projet principal l'extension de l'école.

Monsieur Voisine donne le détail par section (fonctionnement et d'investissement). Il répond aux interrogations de ces collègues.

Le budget primitif 2015 se présente dans sa balance générale comme suit :

Fonctionnement :

Equilibre des dépenses et recettes à hauteur de 528 964,00 €

Investissement

Equilibre entre dépenses et recettes à hauteur de 75 790,00 €

TOTAL DU BUDGET : 604 754,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DONNE AVIS FAVORABLE au budget primitif 2015 tel que présenté ci dessus**

3. Association Recr'évasion :

Jean-Pierre Voisine présente à l'ensemble du conseil municipal une demande formulée par l'Association Recr'évasion. Cette dernière souhaiterait que la subvention qui lui a été accordée par la Commune donne lieu à des versements mensualisés, plutôt qu'à une avance en début d'année et le solde en fin d'année.

Par mesure de simplification, Jean-Pierre Voisine propose l'échelonnement de la subvention 2015, qui s'élève à 6 222.24 € en 3 versements, à savoir :

- avance au 1^{er} trimestre 2015 : 2000.00 € (déjà versée avant le vote du budget)
- 2^{ème} versement en juin 2015 : 2000.00 €
- solde en septembre 2015 : 2222.24 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DONNE AVIS FAVORABLE sur le projet de convention entre la commune et l'association Recr'évasion.
CHARGE le Maire de procéder aux formalités**

4. CCMB : convention de mise à disposition du personnel communal pour la voirie intercommunale.

Monsieur le Maire demande à Georges Dissard d'exposer au Conseil Municipal le projet de mise à disposition de personnel communal auprès de la Communauté de Communes du Mieu de Béarn pour réaliser des travaux de voirie intercommunale.

Cette mise à disposition individualisée de personnel technique au profit de la Communauté des Communes pour assurer des interventions ponctuelles, aurait lieu à titre gratuit, après mise en place d'une Convention et dans le cadre du schéma de mutualisation.

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition figurant en annexe

5. Dossier de demande de réserve parlementaire.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fournir à l'appui du dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire (exceptionnelle et non reconductible), une délibération du Maître d'ouvrage précisant la nature de l'opération, son coût prévisionnel et décidant de la réalisation du projet.

Nature de l'opération :

Le groupe scolaire fait partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal. Il reçoit les enfants de SIROS et AUSSEVIELLE. La commune de SIROS organise l'école primaire.

Les effectifs scolaires sont en évolution et le groupe scolaire primaire existant à Siros n'a plus la capacité de les accueillir confortablement.

L'acquisition de la propriété jouxtant le groupe scolaire permet :

- de créer deux salles de classe neuves en extension
- de réhabiliter la grange existante sur cette propriété afin d'y installer une salle de motricité. Cette salle servira de salle périscolaire (garderie le matin et le soir, activités de type centre de loisirs le reste du temps).
- d'ouvrir la façade aveugle du groupe scolaire existant sur une nouvelle cour de récréation.

Par ailleurs, il sera profité de la réalisation des travaux en extension pour améliorer le confort du groupe scolaire existant.

Le projet dans sa globalité consistera :

- à créer une extension d'une surface utile de 150 m² (deux salles de classe et le dégagement-vestiaire attenant)
- à réhabiliter la grange existante représentant une surface utile de 130 m²
- à améliorer le groupe scolaire existant (chauffage, isolation thermique, création d'ouvertures) représentant une surface utile de 272 m².

Le projet sera réalisé dans un bâtiment existant et en extension de celui-ci. L'ensemble étant situé en plein Centre Bourg à proximité de l'Eglise et de la Mairie.

Coût prévisionnel :

La dépense a été évaluée à 617 300 €H.T.

Il convient maintenant de solliciter de l'Etat, de la Région et du Département le maximum de subventions possible pour ce type de projet ou une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur.

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- d'approuver ce projet,
- de solliciter de l'Etat, de la Région et du Département le maximum de subventions possible pour ce type d'opération ou une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur.

PRECISE

- que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt suivant le plan de financement indiqué dans la notice de présentation du dossier de demande de subvention.

6. Questions Diverses

6.1 Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

En vertu de la délégation reçue du conseil municipal, le Maire rend compte à ses collègues :
Trois D.I.A – (Déclaration Intention d'aliéner) reçues par Monsieur le Maire,

- La 1^{ère} pour un bien situé au lieu dit Courreyeloungue à Siros. Il en donne le détail. Il a renseigné ce document le 08/04/2015, en indiquant que «la Commune ne souhaitait pas exercer son droit de préemption urbain».
- La 2^{ème} pour un bien situé au lieu dit Courreyeloungue à Siros. Il en donne le détail. Il a renseigné ce document le 03/04/2015, en indiquant que «la Commune ne souhaitait pas exercer son droit de préemption urbain».
- La 3^{ème} pour un bien situé au lieu dit Courreyeloungue lot N°1 du lotissement Les Charmilles à Siros. Il en donne le détail. Il a renseigné ce document le 03/04/2015, en indiquant que «la Commune ne souhaitait pas exercer son droit de préemption urbain».

6.2 Horaires d'ouverture de l'accueil de la Mairie

Après une expérimentation sur plusieurs mois des nouveaux horaires d'accueil de la Mairie, Monsieur le Maire demande l'avis des participants, en vue notamment de la reconduction ou non d'une ouverture jusqu'à 18h30 deux soirs par semaine (les lundi et mercredi).

Il ressort du tour de table que l'ensemble des participants est favorable à une reconduction des horaires actuels, qui semblent donner satisfaction auprès de la population, puisqu'aucune réclamation n'a été formulée à ce sujet.

Séance levée à : 21H15

Ont signé les membres présents au registre

PANDO Christophe
Maire

VOISINE Jean-Pierre
1^{er} adjoint

DISSARD Georges
2^{ème} adjoint

FRANCISCO Antonio
3^{ème} adjoint

CERAVOLO Evelyne
4^{ème} adjointe

Mesdames :

CHANGEAT Mireille

FERREIRA Virginie
Absente excusée Procuration
à Marie-Pierre Laplace

LABOUREUR-COLLART Cathy

LAPLACE Marie-Pierre

Messieurs :

CLOS Alain

FANFELLE Laurent

FLISS Benoit

HOUNIEU Bruno

LACILLERIE Christophe

SIVAZLIAN Philippe